

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000486-098

DATE : 26 juillet 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

OPTION CONSOMMATEURS

-et-

CHANTAL NOEL DE TILLY

Demanderesse

c.

MEUBLES LÉON LTÉE

Défenderesse

JUGEMENT

**(Defendant's Motion to extend the delay to publish the notice
to members and for directions)**

[1] **CONSIDÉRANT** la demande formulée par les avocats de Meubles Léon Ltée pour prolonger le délai quant à la publication de l'avis aux membres, suite au jugement du Tribunal du 21 juin 2012;

[2] **CONSIDÉRANT** la requête pour permission d'en appeler produite le 19 juillet 2012 par Meubles Léon Ltée;

[3] **CONSIDÉRANT** qu'à l'évidence un appel éventuel pourrait avoir des conséquences quant à la teneur de l'éventuel avis aux membres;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la justice qu'une suspension de l'instance soit ordonnée tant et aussi longtemps que le sort d'un appel éventuel ne soit réglé définitivement;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **SUSPEND** l'instance jusqu'à tout jugement final de la Cour d'appel ou de l'un de ses juges quant à un appel en l'instance;

[6] **FRAIS À SUIVRE.**



MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Daniel Belleau
BELLEAU LAPOINTE
Avocat de la Demanderesse

Me Marie-France Tozzi
Me Jacques Jeansonne
JEANSONNE AVOCATS
Avocat(e) de la Défenderesse